Avis 23-A-06 du 30 mai 2023

relatif à la mise en place d'un dispositif de suivi de l'évolution des coûts pour les matériaux de construction

Posted on: 05 juillet 2023 | Secteur :

BTP

Présentation de l'avis

Résumé

L'Autorite de la concurrence (ci-apre s « l'Autorite ») a e te saisie par le ministre de l'e conomie, des finances et de la souverainete industrielle et nume rique, le 24 avril 2023, d'une demande d'avis concernant un dispositif expe rimental de suivi de l'e volution des cou ts pour les mate riaux de construction.

La proposition de mettre en place ce dispositif, dont les travaux exploratoires ont e te confie s au Me diateur des entreprises, re sulte des re flexions mene es dans le cadre des Assises du BTP qui se sont tenues en septembre 2022 et poursuivies au cours de l'anne e 2023 avec les parties prenantes concerne es, principalement les fe de rations professionnelles de la filie re de la construction.

Le dispositif consiste, pour l'INSEE, a recueillir, aupre s de producteurs volontaires, la structure de leurs cou ts (re partis en six postes de de penses) pour 20 cate gories de mate riaux de construction de termine es par les fe de rations du ba timent et des travaux publics, afin de calculer et publier des index permettant aux professionnels de la filie re d'e tre e claire s sur les e volutions des prix de ces mate riaux.

Apre s avoir entendu les acteurs concerne s par ce dispositif, il s'ave re que l'expe rimentation mene e comporte des incertitudes et des risques.

Tout d'abord, en raison notamment de sa nature expe rimentale, le dispositif a un caracte re non de finitif et non abouti. Ses contours n'ayant pas e te de finis comple tement au moment de la saisine, il est difficile pour l'Autorite de l'analyser et ce, d'autant que la saisine pre sentait selon le Gouvernement un caracte re d'urgence.

Ne anmoins, apre s avoir rappele les principes applicables a la mise en commun de donne es, en particulier, de donne es futures, l'Autorite s'interroge sur le recours au volontariat des professionnels, qui a, au cas pre sent, conduit a un faible nombre de re ponses et, de ce fait, a des re sultats peu significatifs.

Elle rele ve e galement qu'en l'e tat, les re sultats obtenus, s'ils e taient diffuse s, pourraient conduire a une transparence trop importante sur les marche s les plus concentre s et, en conse quence, engendrer des risques concurrentiels.

Elle formule, de s lors, plusieurs recommandations consistant, soit a ame liorer le dispositif, soit a envisager des solutions alternatives.

Informations sur l'avis

Origine de la saisine	Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
Dispositif(s)	se référer à l'avis

Lire

Le texte intégral
515.29 Ko